

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 14/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - EAU POTABLE s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique, le 06/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SIAEP NEMOURS SAINT PIERRE, le 06/03/2024 .

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, M. BADJA Hanspeter, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BEAUVAIS Evelyne, M. BRIAND Thierry, M. BROCHON Eric, M. CLERGEOT Philippe, M. COFRECES Segundo, M. DALMAYRAC Eric, M. DARVILLE Eric, M. DEMASSON Frédéric, M. DOUANNE Bruno, M. DUMAY Jean-Claude, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. JEULIN Fabrice, M. KINDERF Gilles, M. MAUCCI Xavier, M. MORISSEAU Vincent, M. NEHOULT Jean-Pierre, M. ORIGNE Thierry, Mme PANNESE MAGALIE, M. PAVIE Gilbert, M. PETIT Michel, M. RAFFALLI Laurent, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe, M. VALLERY Thierry

Invité(s) : M. AUJARD PASCAL, Mme BOISSY Véronique, M. GIAMINARDI Bernard (GENE), M. LAINE Pierre, M. PITREY (GENE) Gino

A été nommé(e) secrétaire :

2024/006 – SURTAXE EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-19 et suivants,
Le Président ayant exposé que le budget Eau potable présente un résultat provisoire 2023 de 1 729 K€, et une situation financière qui s'améliore avec l'extinction de certains emprunts,
Il propose de reconduire pour les consommations de l'année 2024, la surtaxe actuelle, à savoir 1,25 € H.T./m3 pour toutes les communes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de reconduire la surtaxe Eau Potable à **1,25 € H.T./m3** pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

Fait à NEMOURS, le 15/03/2024

Le Président

Secrétaire de séance

S. I. A. L. P.
Monsieur Christian PEUTO
41 000
77141 Nemours
01 34 27 65 01
01 34 78 11 48
Nemours - Saint-Pierre

Monsieur Thierry REMOND



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le